

## Séance du 6 octobre 2022

Date de convocation : 3 octobre 2022

**Membres en exercice** : 11 Le 6 octobre deux mil vingt-deux à vingt heures cinq minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

**Membres présents** : 8 Mesdames Frédérique DUC, Alice TOURREILLE, Laëtitia ODILE et Anne-Laure CLOS-ARCEDUC  
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON et Nicolas BAUVY.

**Membres absents** : 2 Messieurs Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND

**Membre représenté** : 1 Mme Sophie DUC ayant donné pouvoir à Mme Frédérique DUC

**Secrétaire de séance** : James BLANC

Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

### **021-2022 Objet : Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Suite à la nouvelle réglementation concernant la publicité des séances du conseil municipal, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur notamment :

Chapitre 1, article 2 : le délai de convocation passe à 3 jours francs,

Chapitre 3, article 24 : les délibérations sont signées par le secrétaire de séance et le maire. Elles sont publiées sur le site internet de la commune après retour du contrôle de légalité quand il est nécessaire. En vertu du RGPD, aucune délibération nominative n'est publiée. Le procès-verbal est arrêté au conseil municipal suivant et est affiché sur les huit panneaux communaux et publié sur le site internet de la commune. Dans les 8 jours suivant la séance, une liste des délibérations est affichée sur les huit panneaux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur, joint en annexe.

Le secrétaire de séance  
James BLANC



Le Maire,  
Frédérique DUC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20221006-200-2022-DE021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Affichage : 12/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

